



### DDF victimes de harcèlement : le coup de gueule du SNETAA-FO !

Le SNETAA-FO dénonce les comportements inadmissibles de certains chefs d'établissement à l'égard des DDF. Sous prétexte que le-la DDF de l'établissement (titulaire ou stagiaire) ne lui plaît pas, ou qu'il espère mettre quelqu'un d'autre à sa place (un proche par exemple), le-la chef d'établissement le-la harcèle en espérant qu'il-elle démissionne, cesse la fonction ou demande sa mutation. Tout est bon pour harceler le-la collègue avec parfois une mise au placard, une interdiction de traiter les dossiers correspondant à ses missions ou une surcharge de

travail qui le-la pousse à l'erreur et à l'épuisement moral et physique.

### Le mouvement spécifique des DDF a lieu en ce moment. Il convient de rappeler les règles d'un mouvement national quel qu'il soit.

Le mouvement est national et chacun a droit à muter où il le souhaite. Cette mutation s'obtient à partir d'une lettre de motivation qui de fait est validée lors du mouvement. Les chefs d'établissement sont aussi soumis à mutation nationale. S'il est bien naturel que de leur côté les enseignants, les DDF, les CPE, les élèves et l'ensemble des personnels acceptent la venue d'un-une chef

d'établissement, alors pourquoi pas l'inverse ?

De ce harcèlement le SNETAA-FO est saisi dans plusieurs académies. Des dossiers sont ouverts pour défendre les collègues concernés. Nous ne laisserons rien passer !

Chers collègues DDF, ne restez pas seuls avec cette pression même si vous êtes proches de la retraite ou que vous pensez avoir les épaules assez larges pour tout supporter.

Le SNETAA-FO défendra les collègues DDF lors des mutations et sur le terrain dans leur quotidien !

### Extrait du témoignage d'un collègue victime de harcèlement, évoqué au SNETAA-FO lors du dernier groupe de travail annuel des DDF et des assistants autour du thème « gestion des conflits avec la hiérarchie »

#### Il ose en parler 25 ans plus tard !

« J'ai, dans les années 90, été victime de harcèlement. Un chef d'établissement, pire, ex-chef de travaux, ébloui par le nom de « chef » et jaloux du rayonnement qu'avait son chef de travaux (donc moi), avait décidé de tout faire pour me virer de l'Éducation nationale par des calomnies, cabales, des rapports mensongers au rectorat... Ça s'est traduit par des descentes inopinées d'inspecteurs, des contrôles de comptes par un « service spécial... à lui », des témoignages de sa « cour », des convocations en urgence et à mes frais au rectorat (500 km), tout y est

passé. J'ai failli craquer et me casser, vraiment. À l'époque, on avait honte de ces choses-là, on n'en parlait pas ou très peu, en minimisant. J'ai dû ma survie uniquement à une inspectrice qui m'a soutenu et défendu au rectorat. Sans elle, j'étais « mort » !

Je pense qu'il y a d'autres collègues à qui c'est arrivé et d'autres à qui ça arrive ou peut arriver, probablement encore plus aujourd'hui.

Il faut absolument faire savoir qu'il y a des règles, de la déontologie et surtout de l'humain dans la gestion du travail des personnels. Il faut inciter les collègues à parler, ne pas tout garder pour soi, leur harcèlement et leurs brimades, dans leur coin.

On est parfois très seul lorsque l'on est DDF. On est un peu comme l'élève qui subit du harcèlement. On a tendance par peur, par honte, par crainte du déshonneur à garder

ça dans sa poche avec un mouchoir par-dessus. Et parfois ça « pète », avec toutes les conséquences humaines derrière. »

